



PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE
ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES
Direction environnement et services urbains

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20251013-2877C-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2025

Publication : 30/10/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 30 octobre 2025
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 13 octobre 2025

76 élus présents (104 en exercice, 13 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**RAPPORT ANNUEL 2024 SUR « LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET
DE GESTION DES DÉCHETS » (8.8/2877C)**

Mulhouse Alsace Agglomération est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Il appartient au Conseil d'Agglomération, conformément aux dispositions de l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, de prendre acte du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets.

Sur le territoire communautaire, le service public intercommunal d'élimination des déchets s'organise entre :

- le SIVOM de la Région Mulhousienne, compétent pour :
 - o la collecte sélective des déchets recyclables,
 - o le traitement des déchets,
 - o l'élimination des déchets non valorisables ;
- Mulhouse Alsace Agglomération, compétente pour :
 - o la collecte et le transport vers les exutoires des ordures ménagères,
 - o la collecte et le transport vers les exutoires des déchets verts, des biodéchets et des encombrants (OME) sur les communes qui disposent de ce service

- l'information et la prévention des habitants à la gestion de leurs déchets.

Aujourd'hui, le service « Gestion des déchets » de Mulhouse Alsace Agglomération, composé de 164 agents, gère la collecte sur 39 communes dont 15 en régie (173 414 habitants) et 24 communes par le biais de deux prestataires privés (103 317 habitants).

Mulhouse Alsace Agglomération et le SIVOM régissent un parc de 161 215 bacs, distribuent 1 633 000 sacs jaunes par an et possèdent 630 conteneurs aériens et enterrés.

Ensemble, ces deux collectivités poursuivent aussi leurs actions en faveur de la réduction des déchets.

Sur l'ensemble de l'année, le tonnage de déchets ménagers et déchets triés collectés, sont identiques à 2023 (-0,4%). Pour les flux principaux, le service gestion des déchets de Mulhouse Alsace Agglomération a collecté 61 059 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (contre 61 136 tonnes en 2023), 16 763 tonnes de collecte sélective hors déchetterie (contre 17 022 tonnes en 2023) et 7 439 tonnes de verre (contre 7 534 tonnes en 2023).

En décembre 2024, Mulhouse Alsace Agglomération a commencé l'expérimentation de la collecte des biodéchets sur 2 communes (Bollwiller et Ruelisheim) et un quartier mulhousien : Haut-Poirier. Les premières données montrent des résultats positifs : moins de déchets résiduels collectés (3,61 tonnes) malgré la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères, et une adoption croissante du tri des biodéchets. En moyenne, 2 tonnes de biodéchets collectés par tournée lors de ces premières installations. Le déploiement continuera progressivement sur l'ensemble de la collectivité jusqu'en 2027.

Le rapport annuel est joint à la présente délibération, il sera transmis aux communes membres et mis à la disposition du public.

Aussi, après présentation des éléments, il est proposé que le Conseil d'agglomération :

- prenne acte du rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets.

PJ : (1)

- rapport annuel d'activité

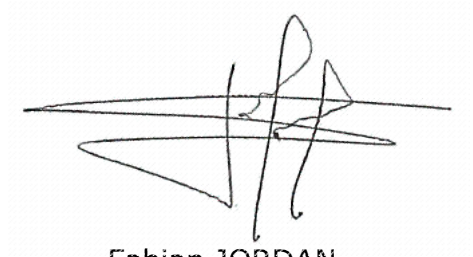
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'H' and 'S' followed by a cursive 'Knecht'.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'F' and 'J' followed by a cursive 'ordan'.

Fabian JORDAN

Rapport annuel d'activité 2024

**sur le Service Public de Prévention et
de Gestion des Déchets**

Service Gestion des déchets
Direction « Environnement et Services Urbains »



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	3
A- Répartition des compétences	3
B- Présentation du Service « Gestion des déchets »	5
a. Organigramme du Service « Gestion des déchets »	5
b. L'activité « collecte » en régie	6
i. Généralités	6
ii. Particularité	6
iii. Collecte des biodéchets.....	7
c. L'activité transport en régie	9
d. L'activité bacs-sacs	9
e. L'activité aménagement / quotidieneté	10
C- Organisation de la collecte	10
a. Répartition de la collecte entre régie et prestataire privé	10
b. Répartition de la collecte sélective	11
c. Fréquence de collecte sur le territoire	12
i. Les OMr.....	12
ii. La CS.....	12
d. Fonctionnement de la collecte par le prestataire.....	12
D- Le traitement des déchets	13
a. L'Usine d'Incineration et de valorisation énergétique des déchets ménagers	13
b. Centre de tri des emballages ménagers.....	13
c. Centre de compostage des Déchets Verts.....	14
d. Centre de compostage des biodéchets.....	14
BILAN D'EXPLOITATION	15
A- Données d'exploitation	15
a. Bilan global des tonnages de la collecte des déchets	15
b. Répartition selon les périmètres régie et prestataires privés	16
i. Collecte périmètre régie.....	16
ii. Collecte périmètre prestataire	17
c. La collecte des biodéchets	17
d. La collecte enterrée	17
B- Matériel et équipement	18

a.	Les sacs de collecte sélective (sacs jaunes).....	18
b.	Les sacs de collecte des OMr (sacs verts)	19
c.	Evolution du parc des bacs	20
d.	Intervention sur le parc des bacs	20
e.	Recyclage des bacs.....	21
f.	Les conteneurs de collecte sélective (aériens et enterrés).....	21
C-	Contrôles	21
a.	Avant collecte	21
b.	Caractérisation et incitation	23
ELEMENTS FINANCIERS		24
A-	Dépenses de fonctionnement	24
B-	Recettes de fonctionnement	25
C-	Redevance spéciale.....	26
a.	Définition	26
b.	Application	26
c.	Montant.....	26
COLLECTE ET ENVIRONNEMENT.....		27
A-	Emission de gaz à effet de serre	27
B-	Collecte et véhicules plus respectueux de l'environnement	27
PERSPECTIVES		28
B-	Approbation et mise en œuvre du règlement de collecte	29
C-	Déploiement de la collecte des biodéchets	Erreur ! Signet non défini.
SYNTHESE.....		30
EN COMPLEMENT :		31

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

A- Répartition des compétences

Les compétences en matière de déchets sont partagées entre :

- Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région mulhousienne (SIVOM) et
- Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

Le SIVOM assure les missions suivantes :

- Le traitement et l'élimination des déchets sur le périmètre global regroupant le territoire de m2A et les communes de l'ancienne communauté de communes du Secteur d'Ilfurth (CCSI) (voir carte page suivante),
- La Collecte Sélective (CS) des déchets recyclables ou valorisables sur le périmètre de m2A,
- La gestion des déchetteries du territoire.

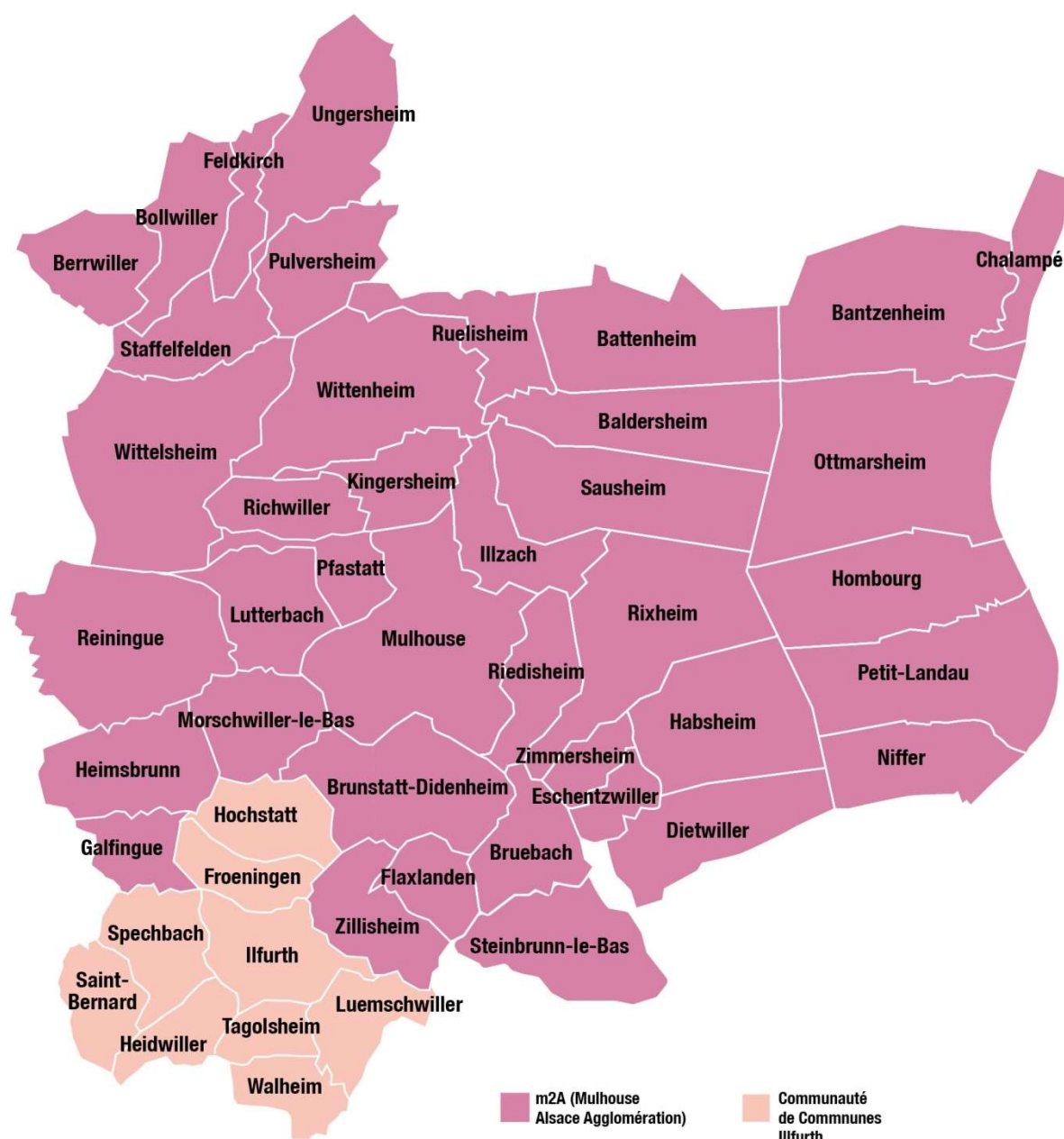
Pour m2A, le Service « Gestion des déchets », entité de la Direction « Environnement et Services Urbains » du Pôle « Transition écologique et énergétique et ressources », assure les missions suivantes :

- La collecte et le transport vers les exutoires des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sur le territoire de m2A,
- La collecte et le transport vers les exutoires de la collecte sélective sur le territoire de m2A (emballages, papiers, cartons et verre) pour le compte du SIVOM,
- La collecte en porte à porte et le transport vers les exutoires des déchets verts sur 10 communes de m2A (liste page 5).
- La collecte en porte à porte et le transport vers les exutoires des biodéchets de la commune de Wittelsheim,
- **Depuis décembre 2024, la collecte des biodéchets sur les communes de Bollwiller et de Ruelisheim, ainsi que sur le quartier du « Haut Poirier » à Mulhouse,**
- La collecte en porte à porte et le transport des Ordures Ménagères Encombrants (OME) sur 8 communes (liste page 5).
- L'information et la prévention des habitants à la gestion de leurs déchets.

L'ensemble de ces services est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) définie sur une zone de perception unique depuis 2019. En complément de la TEOM, la Redevance Spéciale (RS) est appliquée sur le territoire de m2A pour les déchets assimilés aux déchets ménagers produits par les professionnels et certaines administrations.

Le territoire n'est pas sujet à des variations saisonnières notables dans la production des déchets. Les terrains de camping et caravanning sont soumis aux mêmes règles et fréquences de collecte que les autres usagers.

SIVOM - Carte des communes et groupements de communes adhérant au traitement des déchets



B- Présentation du Service « Gestion des déchets »

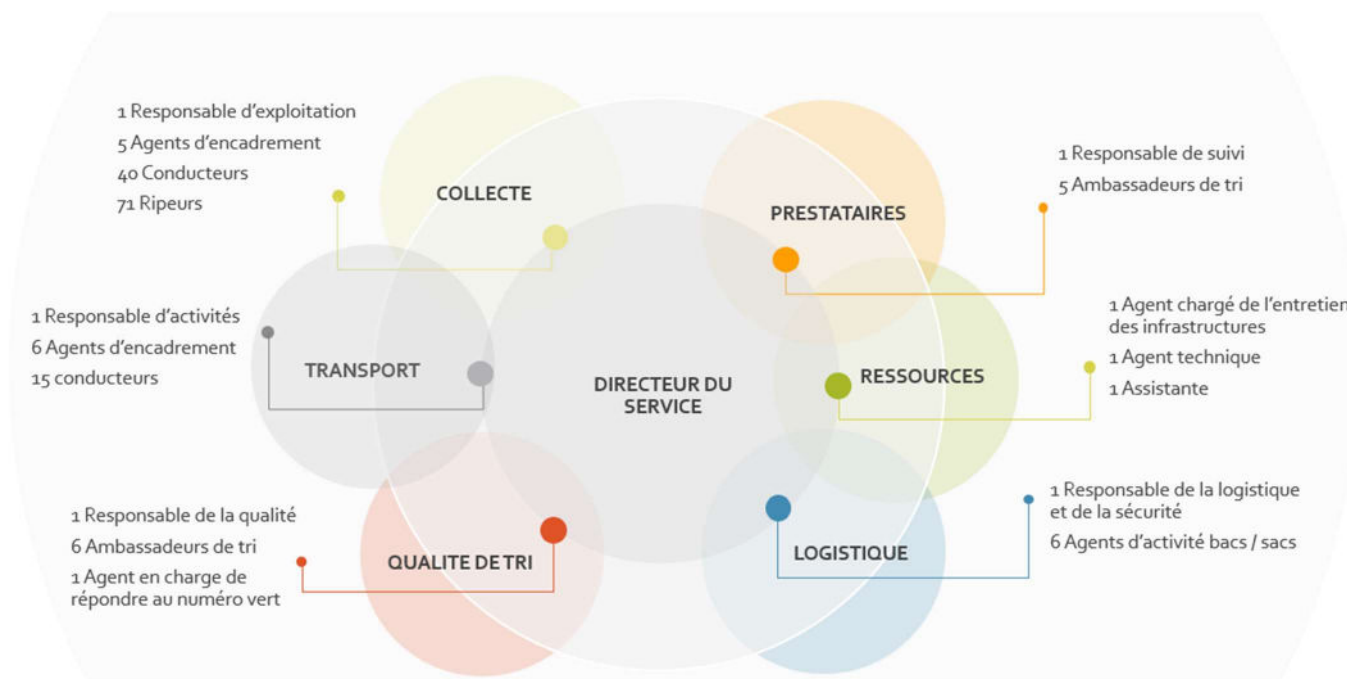


La collecte des déchets en porte à porte (PàP) ou en apport volontaire (PAV) sur le territoire de m2A est assurée :

- En régie pour une partie du territoire,
- Par des prestataires privés pour l'autre partie (cf. carte page 9).

Le service « Gestion des déchets » de m2A réalise l'ensemble de ses missions avec un effectif à l'état des emplois de **164 agents**, répartis dans différentes activités.

a. Organigramme du service « gestion des déchets »



b. L'activité « collecte » en régie

i. Généralités

L'activité « collecte » réalise la collecte en porte à porte des OMr, de la CS, des déchets verts et des biodéchets (sur les communes concernées).

40 conducteurs de bennes à ordures ménagères et **71 ripeurs** sont mobilisés pour assurer la mission.

21 bennes à ordures ménagères (BOM), 4 mini-BOM constituent l'essentiel du parc matériel de l'activité.



ii. Particularité

L'activité « collecte » comporte trois spécificités :

- La première est assurée en régie. Il s'agit de la collecte en porte à porte des déchets verts (DV) sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Bassin Potassique (Berrwiller, Bollwiller, Feldkirch, Ungersheim, Staffelfelden, Pulversheim, Ruelisheim, Wittenheim, Kingersheim et Richwiller). Elle concerne uniquement les habitations individuelles dotées de bacs verts de capacité 80 ou 140 litres. Cette collecte, saisonnière, s'effectue de début avril à début novembre, à fréquence hebdomadaire. Elle concerne environ 50 000 habitants de l'agglomération.

Cas général : les habitants de l'agglomération peuvent porter leurs déchets verts dans les déchetteries du territoire.

- Les deux autres sont assurées par des prestataires privés :
 - o La collecte de biodéchets en porte à porte, en bacs, sur la commune de Wittelsheim (10 500 habitants). Elle concerne aussi bien les habitations individuelles que collectives, à fréquence hebdomadaire.

Cas général : le déploiement de la collecte sélective des biodéchets a débuté en décembre 2024 pour partie. Néanmoins, tous les habitants peuvent recourir au compostage individuel, à défaut les biodéchets sont collectés dans les OMR.

- o La collecte des ordures ménagères encombrantes (OME) :
 - Dans les communes de Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Flaxlanden, Riedisheim, Zimmersheim, Heimsbrunn et Galfingue, représentant un total de 28 104 habitants. Cette collecte s'effectue sur demande, au travers de la prise d'un rendez-vous et est effectuée devant le domicile. La fréquence de collecte est d'une fois par mois, à l'exception de Galfingue, où elle est limitée à une fois par trimestre,
 - Les communes de Battenheim, Baldersheim, Sausheim, Rixheim, Habsheim et Dietwiller, totalisant 30 528 habitants, bénéficient également d'une collecte d'encombrants en porte-à-porte, mais celle-ci est réservée

exclusivement aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite, sur demande.

iii. Expérimentation : collecte des biodéchets



La collecte des biodéchets déposés par les usagers dans les bornes / abris bacs installées à cet effet a débuté le 3 décembre 2024 sur les communes de Bollwiller et Ruelisheim ainsi que sur le quartier du « Haut Poirier » à Mulhouse.

50 abris bacs ont été installés assurant une couverture totale des deux communes et du quartier. Ils servent à 11 650 habitants.

La collecte est réalisée deux fois par semaine, les mardis et vendredis. Pour cette première phase deux véhicules sont utilisés : le premier collecte les déchets, le second permet à l'opérateur de laver le bac, son abri et la plateforme.

Le démarrage de la collecte des biodéchets a été précédé :

- D'une phase d'études sur l'implantation des bornes :
 - o Au regard du nombre d'habitants desservis et de la distance à parcourir depuis leur domicile pour déposer les biodéchets,
 - o De la possibilité de collecte des bacs en minimisant la gêne occasionnée pour la circulation routière ;
- De la validation ou de l'adaptation de ces implantations par les maires et les directions techniques des communes concernées ;
- De mesures de référence concernant les ordures ménagères :
 - o Par rue, en taux de remplissage des bacs,
 - o Par commune du poids total collecté ;
- D'une campagne de communication pour les usagers :
 - o Envoi d'un courrier explicatif signé par le vice-président de m2A et le maire de la commune,
 - o Distribution d'un dépliant précisant le planning de mise en œuvre et les implantations des bornes,
 - o Exposition d'une borne en mairie ;
- Distribution des bio-seaux en porte à porte et remise d'un guide du tri (emballages et biodéchets) ainsi que d'un rouleau de sachets biosourcés ;
- D'une réunion publique en mairie, le cas échéant.



Cette première phase de déploiement se poursuivra en 2025 :

- Au printemps sur la commune de Kingersheim,
- A l'été sur les communes de Lutterbach et Morschwiller le Bas,
- A l'automne sur les communes de Berrwiller, Feldkirch, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Ungersheim et Zillisheim ;
- Par l'acquisition d'un véhicule permettant de vider le bac et de le laver dans une unique manipulation pour l'opérateur afin de rendre la collecte plus efficiente,

pour étendre à terme la collecte des biodéchets sur l'ensemble du territoire.

La collecte des biodéchets s'accompagne du suivi :

- Du taux de remplissage moyen des bacs à ordures ménagères par rues des communes pourvues,
- Des tonnages d'ordures ménagères collectés par commune,
- Global des tonnages de biodéchets collectés par tournée,

afin de mesurer les évolutions et de confirmer la pertinence de la stratégie.

L'achat des bornes d'apport, des bio-seaux et des rouleaux de sacs biosourcés distribués lors de l'approvisionnement initial est assuré par le SIVOM.

iv. Expérimentation : réduction de fréquence de collecte

La collecte des biodéchets sera corrélée, en janvier 2025, à une expérimentation de la réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères. Ainsi :

- Les communes de Bollwiller et Ruelisheim passeront d'une collecte hebdomadaire (C1) à une collecte toutes les deux semaines (C 0.5),
- Le quartier du « Haut Poirier » de deux collectes par semaine (C2) à une collecte par semaine (C1).

La collecte en porte à porte hebdomadaire, en C1, en particulier en milieu rural ou en habitat pavillonnaire est un service souvent surdimensionné et onéreux.

En outre, la réduction de la fréquence fait suite à la demande des usagers lors des réunions publiques qui constatent la réduction de leur volume d'OMr produit.

Les impacts de la réduction de la fréquence de collecte sont de 3 types :

- Environnementaux : l'addition de la diminution du nombre de tournées annuelles et de l'augmentation du taux de remplissage des camions de collecte engendrent moins de kilomètres parcourus en moins de temps avec des camions mieux remplis, et par conséquent moins de consommables utilisés pour l'entretien des véhicules, ce qui permet d'améliorer le bilan carbone du service de collecte,
- Economiques : le service de collecte en porte à porte est composé de deux principaux postes de coûts :
 - o Les contenants de collecte : achat, distribution, maintenance
 - o Le service de collecte : matériel roulant et équipage

Ces coûts sont fixes, indépendants du taux d'utilisation du service, du taux de présentation des bacs, de leur remplissage ainsi que celui des camions. Réduire la fréquence de collecte en passant de C1 (hebdomadaire) à C0.5 (toutes les deux semaines), implique :

- o Possiblement l'ajustement du parc de bacs pour quelques foyers,
- o Deux fois moins de tournées annuelles (26 services / an contre 52),
- o Un taux de remplissage des bacs plus important pouvant nécessiter parfois de redimensionner les circuits de collecte.

In fine, des économies sont réalisées.

- Sociaux : la collecte des déchets ménagers en porte à porte est une activité risquée (l'indice national de fréquence des accidents est supérieur à celui des activités du BTP)

et source de troubles musculosquelettiques pour les salariés. L'optimisation du service de collecte permet un rééquilibrage des tournées.

Toutefois, la réduction de la fréquence de collecte doit être consolidée par une communication associée adaptée, afin de maintenir voire d'augmenter les performances de tri.

c. L'activité transport en régie

L'activité « transport » assure :

- La vidange et le transport vers les exutoires des déchets collectés en bornes d'apports volontaires,
- Le transport vers les exutoires des bennes de déchetteries et des bennes des communes membres de m2A.



21 conducteurs garantissent ces missions à l'aide de **14 véhicules poids lourds adaptés**.



Un parc de **128 bennes** et plus de **574 conteneurs** sont gérés par cette activité.

Parallèlement à leurs tâches, les agents de cette activité participent activement aux opérations de déneigement et de salage en partenariat avec le Service « Propreté et Déneigement ».

d. L'activité bacs-sacs

L'activité « bacs-sacs » assure la distribution et la maintenance du parc de bacs à roulettes et des sacs destinés à la collecte des déchets. Elle assure également une mission de prospection relative à la redevance spéciale.

Une équipe de 6 agents est mobilisée pour cette mission.

Elle dispose d'un atelier de réparation et d'un magasin de pièces détachées.

Fin 2024, cette activité gère un parc de **161 215 bacs**.

e. L'activité sensibilisation / communication

La mission d'information et d'accompagnement des habitants dans la gestion de leurs déchets ménagers est confiée à des agents de sensibilisation et de médiation. Ils sont désignés « **ambassadeurs du tri** », au nombre de 12, ils sont mis à disposition par le SIVOM.

Ces agents :

- Informent les usagers sur le tri sélectif et le recyclage des déchets,
- Assurent la permanence du numéro vert du Service « Gestion des déchets »,
- Répondent aux interrogations des habitants,
- Effectuent des contrôles pour :
 - o S'assurer du respect des consignes de tri,
 - o Vérifier que les habitants sortent leurs déchets ménagers aux jours de collecte appropriés,
- Participent activement au déploiement des bacs, à la collecte sélective et celle des biodéchets en porte-à-porte sur le territoire, depuis la phase d'enquête et de dimensionnement jusqu'à celle du démarrage de la collecte.

Cette activité inclut également la contribution à l'évaluation des aménagements et des permis de construire, tant pour l'accès des véhicules de collecte que pour les conditions de stockage et de présentation des bacs ou conteneurs.

La communication sur l'entretien et l'ajustement du geste de tri se déroule dans toutes les communes de m2A où le tri sélectif en porte-à-porte est en place.

Des contacts personnalisés sont établis suite à :

- Des signalements téléphoniques (numéro vert, Allo proximité),
- Des signalements par courrier ou courriel,
- Des observations faites par les ambassadeurs du tri lors de leurs missions sur le terrain, notamment à l'issue de contrôles qualitatifs.

C- Organisation de la collecte

a. Répartition de la collecte entre régie et prestataire privé

Le Service « Gestion des déchets » de Mulhouse Alsace Agglomération assure en régie la collecte en porte à porte de plusieurs flux de déchets ménagers et assimilés au sein de **15 communes** du territoire, soit **173 414 habitants**.

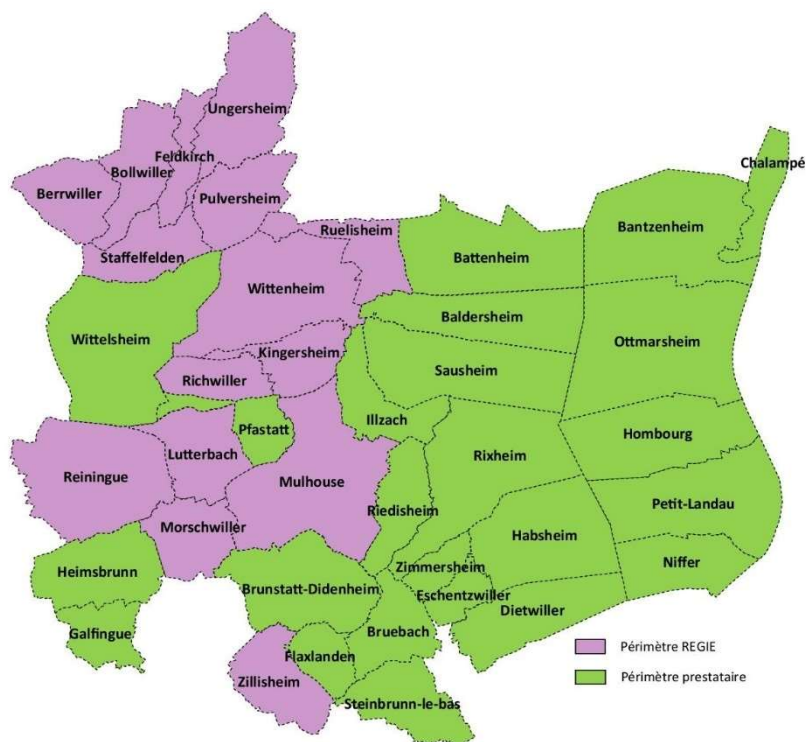
Les déchets ménagers des **103 317 habitants des 24 autres communes** du territoire sont collectés en porte à porte par un prestataire privé (la société NICOLLIN), dans le cadre d'un marché public.

Sur l'ensemble du territoire de m2A :

- Les points d'apport volontaires des flux de collecte sélective sont collectés en régie,
- Les points d'apport volontaires des ordures ménagères résiduelles sont collectés par un prestataire privé dans le cadre d'un marché public (le groupe SUEZ).

Au global, m2A assure, en régie ou via un prestataire, la collecte des **276 731 habitants** de l'agglomération.

Répartition du territoire



b. Répartition de la collecte sélective

La collecte des OMr et de la CS hors verre est assurée sur tout le territoire. Pour la CS, deux modes de pré-collecte se côtoient : en bacs ou en sacs.



Des points d'apport volontaire permettent la collecte :

- Du verre pour la totalité de l'agglomération,
- De la CS et des OMr selon la configuration à Mulhouse et sur 11 communes.

c. Fréquence de collecte sur le territoire

i. Les OMr

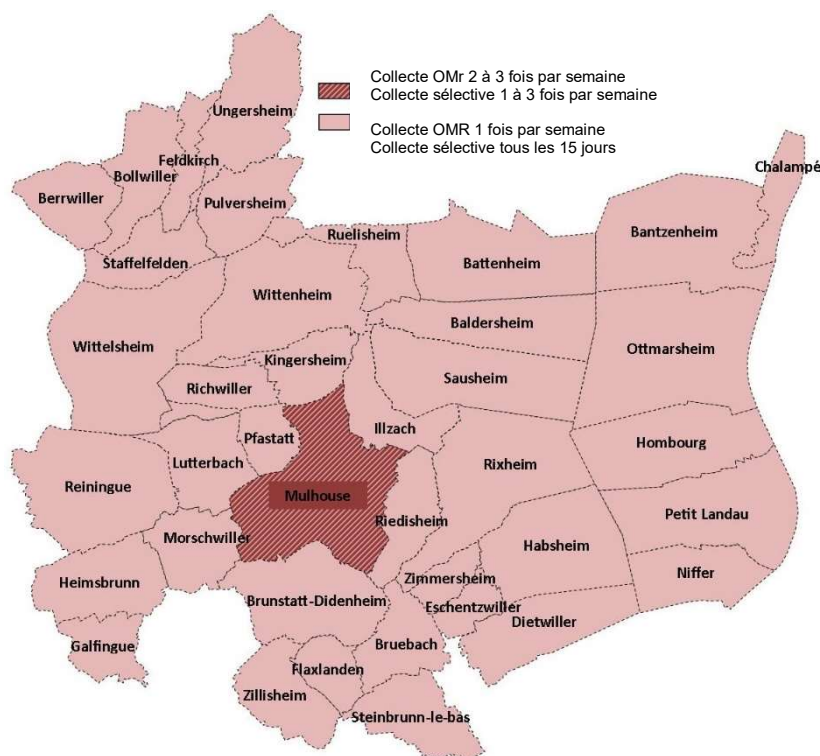
Il existe 3 fréquences différentes de collecte des OMr sur le territoire de m2A comme l'illustre la carte ci-dessous :

- Une fois par semaine (C1) : fréquence majoritaire,
- Des spécificités locales (logements collectifs, commerces de bouche, résidence pour personnes âgées...) et Mulhouse : en deux fois par semaine (C2),
- Le Centre-Ville de Mulhouse et le quartier des Coteaux : collectés 3 fois par semaine (C3) en raison des difficultés de stockage des déchets dans les locaux d'habitation.

ii. La CS

Il existe 3 fréquences différentes de collecte sélective sur le territoire de m2A comme l'illustre la carte ci-dessous :

- La fréquence majoritairement développée est d'une fois toutes les deux semaines (C0,5),
- Des spécificités locales (logements collectifs, commerces de bouche, résidence pour personnes âgées...), ainsi que la ville de Mulhouse en 1 fois par semaine (C1),
- Le centre-ville de Mulhouse collecté 3 fois par semaine (C3) en raison des difficultés de stockage des déchets dans les locaux d'habitation.



d. Fonctionnement de la collecte par le prestataire.

15 conducteurs de bennes à ordures ménagères et **17 ripeurs** sont mobilisés pour assurer cette mission externalisée. Ils sont encadrés par 2 attachés d'exploitation (1 du matin et 1 d'après-midi), 1 responsable du Centre de Sausheim et accompagnés d'1 assistante RH.

10 bennes à ordures ménagères (BOM) de 26 tonnes dont **9 BOM fonctionnant au bio 100** et 2 mini-BOM de 8,5 tonnes constituent le parc matériel de l'activité.

D- Le traitement des déchets

a. L'Usine d'Incinération et de valorisation énergétique des déchets ménagers

Implantée à côté de la station d'épuration de l'agglomération mulhousienne, sur le ban communal de Sausheim (RD 39 route de Chalampé), l'usine d'incinération est en service depuis 1999. Le SIVOM a confié son exploitation à la société SUEZ RV Energie via un marché public d'exploitation.

D'une capacité nominale de 160 000 tonnes, elle est équipée d'un procédé d'incinération à lit fluidisé qui permet l'incinération conjointe des déchets ménagers, des déchets industriels banals, des déchets hospitaliers et des boues de la station d'épuration voisine, tout en respectant les normes les plus strictes en termes de rejets.

La combustion des déchets assure la production d'énergie, valorisée sous forme d'électricité et de vapeur.



En 2024, l'usine a produit **29 285 MWh d'électricité**, a fourni **40 088 MWh d'énergie thermique sous forme de vapeur et 21 755 MWh sous forme de chaleur (méthaniseur et réseaux de chaleur Valorim)**. L'écart par rapport aux valeurs de 2023 provient de la montée en charge du réseau de chaleur VALORIM et la baisse électrique liée à la maintenance majeure du GTA créant une indisponibilité de 8 semaines.

En 2024 la performance énergétique de l'UIOM a été de 60,13%. Cette baisse de la performance énergétique (65,3 % en 2023) s'explique par la réalisation d'une maintenance majeure du groupe turbo-alternateur.

b. Centre de tri des emballages ménagers

L'ensemble des collectes sélectives effectuées en porte-à-porte et en apport volontaire est trié au centre de tri de Richwiller par la société PAPREC, depuis 2022, dans le cadre d'un marché de tri et de commercialisation des matériaux fibreux établi avec le SIVOM. Ce centre a la capacité de traiter jusqu'à 35 000 tonnes de déchets par an.

La société PAPREC a investi 20 millions d'euros dans ce nouveau centre de tri, qui est conforme aux normes récentes relatives à l'élargissement des consignes de tri. Ce centre bénéficie des dernières innovations technologiques, garantissant ainsi des performances optimales pour le tri des déchets ménagers recyclables.

Les papiers/cartons et emballages de toutes natures ainsi triés repartent vers des filières de recyclage adaptées.



Grâce à ces installations, les déchets issus de la Collecte Sélective de l'agglomération font l'objet d'une opération de valorisation matière.

c. Centre de compostage des Déchets Verts

Les Déchets Verts (DV) collectés en porte à porte sont valorisés par compostage par l'entreprise Anna Compost se situant sur le ban communal de Kingsheim.

Cette installation permet une opération de valorisation matière des déchets verts de l'agglomération.



d. Centre de compostage des Biodéchets

Les biodéchets collectés :

- En porte à porte à Wittelsheim,
- Depuis décembre sur les communes de Bollwiller et de Ruelisheim ainsi que sur le quartier du « Haut Poirier » à Mulhouse,

sont valorisés par compostage par l'entreprise COVED sur la plateforme du SM4 située sur le ban communal d'Aspach-Michelbach.

Cette installation permet une opération de valorisation matière des biodéchets.



BILAN D'EXPLOITATION



A- Données d'exploitation

a. Bilan global des tonnages de la collecte des déchets

Le comparatif suivant présente les tonnages collectés pour les années 2023 et 2024 en :

- porte à porte (PàP) pour les déchets verts et les biodéchets,
- porte à porte (PàP) et en point d'apport volontaire (PAV) pour les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective,
- en point d'apport volontaire (PAV) et en déchetterie pour le verre.

Type de déchets	Collecte	2023 (to)	2024 (to)	Ecart	Ratio 2024
OM résiduelles	PàP	59 272	59 255	- 0,03%	
	PAV	1 864	1 804	- 3,22%	
	Total	61 136	61 059	- 0,13%	220,64 kg/hab/an
DV	PàP	2 281	2 376	+ 4,16%	8,59 kg/hab/an
Bio-déchets	PàP	771	804	+ 4,28%	2,91 kg/hab/an
Collecte Sélective	PàP	16 430	16 203	- 1,38%	
	PAV	592	560	- 5,41%	
	Total	17 022	16 763	- 1,52%	60,58 kg/hab/an
Verre	PAV		5 563		
	Déchetterie		1 876		
	Total	7 534	7 439	- 1,26 %	26,88 kg/hab/an
Encombrants	PàP	102	51	- 50%	0,18 kg/hab/an
TOTAL		88 846	88 492	- 0.4%	319,78 kg/hab/an

Les évolutions significatives de la collecte en quelques chiffres :

- Dans l'ensemble, on constate **une stagnation du tonnage des ordures ménagères collectées (- 0,4 %)**. Ce phénomène consolide la nécessité de poursuivre nos actions de sensibilisations.
- **Le tonnage du verre collecté connaît une baisse pour la troisième année consécutive (- 7,96 % entre 2022 et 2024)**. Ceci souligne l'importance de relancer la communication de ce geste de tri
- **La collecte des déchets encombrants en porte-à-porte est en très forte baisse à - 50 %**. Cette réduction s'explique par la modification du fonctionnement de ce service depuis 2023 au travers de la prise de rendez-vous pour le ramassage.

Tous traitements confondus, en 2024, les ordures ménagères et assimilés (hors boues) de l'agglomération ont été **valorisées à 94%**, valorisations énergétique et matière, les 6% restant sont enfouies.

b. Répartition selon les périmètres régie et prestataires privés

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de m2A s'effectue sur 2 périmètres, avec d'une part une collecte en régie par le personnel du Service « Gestion des déchets » et d'autre part une collecte par des prestataires privés.

i. Collecte périmètre régie

Type de déchets	Collecte	2023 (to)	2024 (to)	Ecart	Ratio 2024
OM résiduelles	PàP	42 835	42 484	- 0,82%	
	PAV	1 864	1 804	- 3,22%	
	Total	44 699	44 288	- 0,92%	255,39 kg/hab/an
DV	PàP	2 281	2 376	+ 4,16 %	13,70 kg/hab/an
Collecte Sélective	PàP	10 217	9 890	- 3,20%	
	PAV	346	325	- 6,07%	
	Total	10 563	10 215	- 3,29 %	58,91 kg/hab/an
Verre	PAV	4 438			
TOTAL		61 981	56 879*		328 kg/hab/an

*non compris les tonnages de verre, pas de mesures permettant de séparer les périmètres

Les évolutions significatives de la collecte en quelques chiffres :

- **La baisse marquée du tonnage de la collecte sélective** sur le périmètre régie de l'ordre de **- 3,3 %** confirme la nécessité de poursuivre nos actions de rappels des gestes de tri, en profitant notamment du déploiement de la collecte des biodéchets

ii. Collecte périmètre prestataire

Type de déchets	Collecte	2023 (to)	2024 (to)	Ecart	Ratio 2024
OM résiduelles	PàP	16 437	16 771	+ 2,03%	162,33 kg/hab/an
Bio-déchets	PàP	771	804	+ 4,28%	7,78 kg/hab/an
Collecte Sélective (1)	PàP	6 213	6 313	+ 1,61%	
	PAV	246	235	- 4,47%	
	Total	6 513	6 548	+ 1,38%	63,38 kg/hab/an
Verre	PAV	3 096			
Encombrants	PàP	102	51		0,49 kg/hab/an
TOTAL		26 865	24 174*		325.82 kg/hab/an

*non compris les tonnages de verre, pas de mesures permettant de séparer les périmètres

Les évolutions significatives des tonnages en quelques chiffres :

- L'évolution des tonnages sur les flux du périmètre prestataire suit l'évolution globale du territoire mais avec un légère e baisse globale du tonnage

c. La collecte des biodéchets

Lors d'une première phase de déploiement 50 abris-bacs ont été installés à la fin de l'automne sur les communes de Bollwiller et Ruelisheim ainsi que sur le quartier du « Haut Poirier » à Mulhouse.

Premiers résultats		
Date	Poids collecté	Taux de remplissage moyen des bacs
03/12/2024	1 120 kg	35 %
31/12/2024	1 780 kg	60 %

Le poids total de biodéchets collectés sur le mois de décembre 2024 était de 12 860 kg.

d. La collecte enterrée

La collecte enterrée des déchets ménagers et assimilés est un dispositif qui a démarré sur le territoire de m2A en 2012. Depuis, le nombre de points d'apport volontaire enterrés n'a cessé de croître, notamment sur Mulhouse. Ce développement est amené à se poursuivre dans les zones d'habitats les plus denses.

Fin 2024, on dénombrait sur m2A, **52** points d'apport volontaire enterrés répartis sur 12 communes. Cela représente **155 conteneurs enterrés** dont **56** pour les OMr, **53** pour la CS et **46** pour le verre.



OM résiduelles collectées en conteneurs enterrés	2023 (to)	2024 (to)	Ecart
	1864	1804	-3,22 %

Les évolutions significatives en quelques chiffres

- Le tonnage d'OMr collecté en point apport volontaire diminue légèrement pour l'année 2024.

B- Matériel et équipement

a. Les sacs de collecte sélective (sacs jaunes)

La Collecte Sélective en porte à porte, hors périmètre équipé de bacs, s'effectue en sacs jaunes. Sur Mulhouse, des sacs jaunes subsistent encore pour les logements où le stockage d'un bac s'avère impossible.

Dans le but de simplifier la gestion et de contrôler l'allocation de sacs (jaunes et verts), un distributeur a été installé par le SIVOM à Wittelsheim. Cette initiative vise à améliorer la distribution des sacs et à faciliter leur distribution pour les habitants. Le distributeur n'est accessible qu'aux wittelsheimois à l'aide de leur badge de déchetterie, il est en fonctionnement depuis mai 2024. Après une période de rodage (bug et consolidation de la base de données) il est opérationnel.

La distribution de ces sacs est gratuite, elle s'effectue en Mairie ainsi que dans certaines déchèteries.

SACS JAUNES			
Nombre de cartons	ex-CC BP	Mulhouse	Total
2022	4 529	571	5 100
2023	5 037	238	5 275
2024	5 068	166	5 234
Ecart	+ 31	- 72	- 41

Les habitants de l'ancienne Communauté de Communes de l'Île Napoléon ont été dotés de bacs jaunes à compter de 2016 en substitution des sacs. C'est pourquoi il n'y a plus de distribution sur ce territoire depuis plusieurs années et le suivi des données a été supprimé.

Les évolutions en quelques chiffres

- On observe une nette diminution du nombre de sacs jaunes distribués à Mulhouse :
- 30 % et une constance dans le nombre de sacs jaunes distribués sur les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Bassin Potassique (- 0,6 %)
- 5 234 cartons de rouleaux de sacs jaunes remis :
soit 1 633 008 sacs jaunes distribués sur m2A en 2024.

b. Les sacs de collecte des OMr (sacs verts)

m2A commercialise des sacs de collecte pour les OMr. Ils sont vendus aux usagers qui peuvent se les procurer par divers moyens :

- Permanence de vente m2A chaque mercredi matin au Centre Technique Communautaire de Richwiller,
- Vente dans diverses grandes surfaces de la région mulhousienne.

Nota : il existe un type de sacs spécifique, les 110 litres renforcés (110 LR) pouvant servir à l'évacuation de déchets lourds (gravats). Ceci est possible grâce à l'épaisseur du sac qui est nettement plus importante que les autres volumes (30, 50 et 100 litres).

SACS VERTS ET HOUSSES A BACS						
Nbr de cartons	30 litres	50 litres	100 litres	110 litres renforcés	Total hors housses	Housses à bacs
2022	273	626	579	564	2 042	33
2023	69	367	133	495	1 064	63
2024	145	417	154	456	1 172	78
Ecart	+ 76	+ 50	+ 21	- 39	+ 108	+ 15

Les évolutions en quelques chiffres

- En 2024, la vente de sac a connu un léger sursaut par rapport à 2023 (+ 9 %).
- Néanmoins, cette activité s'est arrêtée fin 2024 au regard de la baisse des ventes globalisée sur tous les volumes les années précédentes (- 48 % entre 2022 et 2023).

c. Evolution du parc des bacs

Nombre de bacs en place sur m2A				
Année	Couvercles BRUNS OU BLEUS (OM + biodéchets)	Couvercle JAUNES	Nombre de bacs VERT	Total
2022	84 953	56 104	16 653	157 710
2023	85 387	56 863	16 784	159 034
2024	86 742	57 642	16 831	161 215
Ecart	+ 1 355	+ 779	+ 47	+ 2 181

Les évolutions en quelques mots

- La progression se poursuit en 2024, pour la troisième année consécutive. Cette augmentation est modérée de l'ordre de 1.35 %. Principalement en raison de la construction de nouveaux lotissements, de logements collectifs et d'établissements commerciaux sur le territoire de m2A.

d. Intervention sur le parc des bacs

L'équipe bacs assure la maintenance du parc des bacs de m2A. Grâce à un stock constant de bacs complets (cuve + roues +couvercle) et de pièces détachées, les agents bacs peuvent intervenir aussi bien pour effectuer un remplacement de bac (suite à une demande de changement de volume par exemple), que pour remplacer un couvercle cassé.

	2023	2024	Ecart
Type d'intervention	Nombre d'interventions		
Dotation / ajustement / remplacement	4 106	3 969	- 3,3 %
Réparation	178	109	- 38,7 %

Les évolutions en quelques chiffres

- La part dotation / ajustement / remplacement a baissé entre 2023 et 2024, pour la troisième année consécutive. Cela s'explique par l'absence d'activité de conteneurisation.
- L'activité de réparation a encore baissée. Les réparations portent sur 0,07% du parc de bacs en place.

e. Recyclage des bacs

Les bacs usagés font l'objet d'un recyclage à deux niveaux :

- Tout d'abord, l'équipe bac en récupère les pièces en bon état pour s'en servir en tant que pièces détachées,
- Ensuite, les bacs ou pièces trop usagés partent en filière de recyclage matière via l'entreprise Sulo qui les reprend.

f. Les conteneurs de collecte sélective (aériens et enterrés)

La collecte sélective en porte à porte est majoritaire sur le territoire de m2A. Toutefois à Mulhouse :

- Des points d'apport volontaire, équipés de conteneurs enterrés permettant la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective ont été aménagés (rue du Tarn, quartier de Bourtzwiller),
- La collecte en porte à porte et en point d'apport volontaire cohabitent au centre-ville sur le plateau piétons.

Ces nouveaux PAV permettent d'assurer une collecte efficace et poussent à un service performant, procurant un meilleur cadre de vie pour les usagers.

Pour les déchets en verre, des conteneurs en point d'apport volontaire, généralement aériens, couvrent l'ensemble du territoire m2A, le tri en porte à porte n'existe pas.

Nombre de conteneurs à fin 2024 :

Flux	Nombre et type de conteneurs					
	2023		2024			
	Aériens	Enterrés	Aériens	Enterrés	Mobiles	Total
Verre	408	45	401	46	4	451
Multi-matériaux, papier, plastique	85	49	70	53		123
Ordures ménagères		54		56		56
Total	493	139	471	155	4	630

C- Contrôles

a. Avant collecte

Les opérations de contrôle qualité sont effectuées avant le passage du véhicule de ramassage. L'objectif est d'évaluer la qualité du tri dans les bacs à couvercle jaune et les sacs jaunes, puis d'expliquer aux habitants les éventuelles erreurs commises dans leur geste de tri. Toutes les communes sont concernées, à tour de rôle.

Ces contrôles ont lieu plusieurs fois par semaine dans un souci d'amélioration continue de la qualité du tri réalisé par les habitants.

En fonction de la qualité du tri, un qual'ticket est apposé sur le bac ou le sac, classé en trois catégories : « c'est parfait », « presque parfait » ou « attention », avec des indications sur les erreurs relevées.

Lorsque le tri est non conforme, un quali'ticket rouge est collé sur le bac ou le sac jaune par les ambassadeurs du tri, qui interviennent ensuite directement auprès de l'habitant pour sensibiliser à ces erreurs.

De plus, un autocollant « erreur de tri » est apposé sur le couvercle du bac jaune ou sur le sac jaune.

Si l'habitant ne retire pas ses déchets, le bac ou le sac sera collecté par la benne lors de la tournée OMr, avec les bacs marrons.

Comme mentionné précédemment, un contact avec l'habitant concerné est organisé le jour même.



- En 2024, **5 768 adresses ont été contrôlées**, avec les résultats suivants :
- **4 766 tris « parfaits », soit 83 %** des adresses contrôlées où le tri est conforme (quali'ticket vert),
 - **363 tris « presque parfaits », soit 6 %** des adresses contrôlées où le tri est presque conforme (quali'ticket orange),
 - **639 tris « non conformes », soit 11 %** des adresses contrôlées où le tri est incorrect (quali'ticket rouge).

Résultats des contrôles				
	Secteur « Régie »		Secteur « Prestataire »	
Adresses contrôlées	5 768	soit	8 028	soit
Tris « parfaits » quali'ticket vert	4 766	83 %	5 994	75 %
Tris « presque parfaits » quali'ticket orange	363	6 %	1 744	22 %
Tris « non conformes » (quali'ticket rouge)	639	11 %	290	4 %

Les ambassadeurs du tri réalisent également des opérations de communication et de sensibilisation en participant à des événements et en intervenant auprès des jeunes enfants dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

b. Caractérisation et incitation

Des caractérisations des déchets recyclables (bacs/sacs jaunes) sont régulièrement effectuées selon un planning annuel établi par le SIVOM. Ces caractérisations se déroulent sur le site de PAPREC à Richwiller. L'objectif est de déterminer les taux de refus de tri à partir d'un échantillon de déchets recyclables collectés dans les bacs/sacs jaunes d'une commune pré-définie.

Lorsque le taux de refus de tri dépasse 20 à 25 %, un courrier de sensibilisation au tri est distribué par les ambassadeurs du tri dans toutes les boîtes aux lettres de la commune concernée. Ce courrier renvoie au site m2A.fr via un QR Code.

En incitant les habitants à visiter le site m2A.fr, ils peuvent s'informer sur les gestes de tri à adopter et sur la précision à apporter concernant les déchets recyclables à mettre dans leur bac/sac jaune. Cela permettra d'améliorer la qualité du geste de tri.

Ensuite, lors de la prochaine collecte des bacs/sacs jaunes, prévue dans les 2 à 3 semaines suivant la distribution du courrier, un nouveau contrôle de la qualité du tri est réalisé par les ambassadeurs afin d'évaluer si la qualité du geste de tri s'est améliorée.

En quelques chiffres

- **7 709 appels** reçus au numéro vert. Les appels traités au numéro vert ont baissé de l'ordre de **- 14 %** par rapport à 2023, (9 000 appels)
- **808 signalements** traités via la plateforme AlloProx,
- **40 doléances** recueillies via Elise (courriel postal),
- **436 mails** en provenance directe des communes de l'agglomération,
- **306 mails** du SIVOM de la région mulhousienne,
- **91 mails** en provenance des syndic/bailleur,
- **407 mails** en provenance des différents partenaires directs (service collecte, service propreté, équipe bacs ,).

En rappel des consignes de tri, **7 386 fascicules de communication** ont été distribués à l'habitant (en 2023, 10 323 fascicules avaient été distribués).

ELEMENTS FINANCIERS

L'état des dépenses et recettes de fonctionnement présentées dans les tableaux ci-dessous correspondent à l'ensemble des activités de collecte et de traitement des déchets classées par articles comptables.

A- Dépenses de fonctionnement

Article	Libellé	Montant CA 2023 voté	Montant CA 2024 voté
11	Charges à caractère général	11 876 176,30 €	9 378 789,84 €
60.	Achats et variation des stocks	4 306 217,05 €	2 055 784,15 €
61.	Services extérieurs	6 301 009,98 €	6 004 414,09 €
62.	Autres services extérieurs	1 249 408,71 €	1 307 072,09 €
63.	Impôts, taxes et versements assimilés	19 540,56 €	11 519,51 €
12	Charges de personnel et assimilés	11 963 983,19 €	15 500 294,90 €
64.	Charges de personnel et assimilés	11 963 983,19 €	15 500 294,90 €
65	Autres charges de gestion courante	17 711 836,45 €	18 199 539,44 €
655	Participations SIVOM pour le traitement et le tri sélectif	17 708 678,89 €	18 199 539,44 €
651	Redevances	3 157,56 €	1 211,68 €
66	Charges financières	772 932,91 €	333 706,36 €
67	Charges exceptionnelles	27 395,37 €	0 €
042/023	Dotations aux amortissements et autofinancement	1 342 627,62 €	3 346 736,76 €
Total général des dépenses de fonctionnement		43 694 951,84 €	46 759 067,30 €

B- Recettes de fonctionnement

Article	Libellé	Montant CA 2023 voté	Montant CA 2024 voté
Recettes issues de la TEOM			
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	40 651 737,00 €	42 391 781,00 €
Autres recettes éventuelles			
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	3 043 214,84 €	4 105 818,87 €
704	Produit facturation travaux	1 624 808,62 €	1 538 424,43 €
706	Produit facturation prestations	1 418 406,22 €	1 779 582,62 €
707	Ventes de marchandises		503 487,89 €
708	Autres produits		284 323,93 €
75	Autres produits de gestion courante		261 467,00 €
Total général des recettes de fonctionnement		43 694 951,84 €	46 759 067,30 €

C-Redevance spéciale

a. Définition

La redevance spéciale a pour objet de financer le traitement des déchets dits « assimilés » aux déchets ménagers, c'est-à-dire ceux non produits par les ménages, que la collectivité peut « eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières » (article L. 2224-14 du CGCT).

Les établissements publics, administrations, commerçants, artisans, industries (toute activité professionnelle) qui utilisent les services de collecte et de traitement de m2A sont redevables. Toutefois, ceux dont l'activité ne génère pas plus de 660 litres de déchets présentés à la collecte m2A par semaine sont exonérés (cette exonération tient compte de l'assujettissement à la TEOM de ces établissements).

b. Application

Pour des raisons historiques, la redevance spéciale n'était appliquée que sur une partie des communes de l'agglomération. En 2018, a démarré la systématisation de cette redevance sur le territoire de toutes les communes, au choix des établissements concernés, de recourir à un prestataire privé ou au service public moyennant une convention.

c. Montant

En 2023, la valeur de la redevance est fixée à un prix de 0,0941 €/litres/mois de déchets présentés (volume des bacs mis à disposition de l'établissement) déduit d'un forfait équivalent à 660 litres hebdomadaire.

Le tableau ci-dessous présente la progression annuelle.

Evolution redevance spéciale				
Année	2022	2023	2024	Ecart
Nombre de convention	723	751	751	=
Recette redevance spéciale	1 361 525 €	1 418 406 €	1 507 652 €	+ 6,29 %

COLLECTE ET ENVIRONNEMENT

A- Emission de gaz à effet de serre

La collecte des déchets sur le territoire de m2A (porte à porte et point d'apport volontaire confondus), pour l'année 2024, a généré une émission de gaz à effet de serre équivalente à **1 240 t Eq CO₂** (secteurs régie et prestataires y compris les véhicules légers de l'encadrement, des brigadiers du tri et de la propreté, de l'équipe bacs/sacs...) répartis de la façon suivante :

	2021	2022	2023	2024	tonnes eq. CO2 émis
Régie				1 202.13	
Prestataire				38.44	
Total	1 784	1 536	1 281	1 240.57	
Ecart				- 3.16%	

B-Collecte et véhicules plus respectueux de l'environnement

Depuis mi-2022, la collecte en porte-à-porte dans le secteur prestataire est réalisée par des véhicules fonctionnant à 100 % avec un biocarburant. Ces bennes à ordures ménagères utilisent le biocarburant OLEO 100, entièrement fabriqué en France à partir de cultures françaises. Cela entraîne une réduction de 60 % des émissions de CO₂ et de 80 % des particules fines par rapport au gasoil (données du groupe Avril).

Dans le cadre de sa stratégie de verdissement de la flotte de véhicules, l'agglomération a franchi plusieurs étapes importantes en 2024. Cette étude concerne l'ensemble du parc automobile de l'agglomération, comprenant une grande variété de véhicules : véhicules légers (VL), véhicules de collecte, balayeuses, engins de levage, tracteurs, utilitaires.

Suite à une étude approfondie lancée en 2023, les résultats définissant les objectifs de verdissement et les choix énergétiques pour cette flotte diversifiée ont été présentés en novembre 2024. Ces conclusions ont confirmé une approche adaptée à chaque type de véhicule, tout en visant une réduction globale de l'empreinte carbone.

Pour les poids lourds, notamment les véhicules de collecte, l'étude a préconisé une approche diversifiée par un mix énergétique entre le B100 (biocarburant) et l'électrique. Cette stratégie vise à optimiser l'efficacité tout en réduisant l'impact environnemental des véhicules les plus émetteurs de la flotte.

Ainsi, le Service Gestion des Déchets expérimente depuis janvier 2024 l'utilisation d'une benne à ordures ménagères 100 % électrique de 26 tonnes de PTAC, en location pour une phase d'évaluation opérationnelle. Cette phase a été accompagnée par l'installation d'une borne de recharge de 100 kW sur site, permettant une recharge complète du véhicule en 1h30, optimisant ainsi la disponibilité du matériel. Les données d'exploitation recueillies (autonomie, temps de charge, consommation en conditions réelles, contraintes logistiques) sont intégrées à l'étude en cours sur la décarbonation du parc de véhicules, afin d'évaluer les conditions de généralisation à moyen terme.

PERSPECTIVES

A- Réduction des déchets et PLPDMA

La réduction des déchets s'inscrit dans l'ambition de faire évoluer le territoire dans une nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique (cf. projet de territoire – enjeu 1.7).

Elle permet d'inscrire l'agglomération dans la démarche de transition écologique et de la rendre plus résiliente. Elle favorise en outre le bien-être des habitants (santé, lien social, engagement, pouvoir d'achat) et les incite à devenir des consommateurs. Enfin, elle soutient des emplois locaux non délocalisables et mobilise de nombreux acteurs.

La politique de prévention des déchets fait partie intégrante du Plan Climat Air Energie Territorial. (PCAET Axe 6, favoriser la croissance verte et l'économie circulaire)

a. Elaboration du PLPDMA

Depuis janvier 2021, suite à la délibération d'engagement dans un PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés), le programme est en cours d'élaboration. L'objectif est d'amplifier la prévention des déchets sur le territoire, de mobiliser de nouveaux acteurs et de développer l'économie circulaire.

En 2024, sur la base des propositions des groupes de travail thématiques, de benchmarking et des résultats des caractérisations de déchets réalisées par un cabinet pour le compte du SIVOM en 2023-2024, les fiches actions ont été retravaillées. Les informations issues des caractérisations, la mise en place de certaines REP et par ailleurs de la collecte des biodéchets ont conduit à modifier le plan du programme et le contenu ou les objectifs de certaines fiches.

b. 11ème édition de la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets)

m2A assure la coordination, sensibilise, mobilise les acteurs et promeut la SERD, auprès du grand public et de l'ADEME. Localement, elle se déroule sur 15 jours. Le dynamisme des acteurs et de m2A est reconnu par l'ADEME.

Vitrine de la prévention des déchets sur l'agglomération, cette édition, a connu une forte mobilisation avec 235 actions (70 différentes), menées par 73 acteurs (22 communes, certains services de m2A ou du SIVOM, des associations, des entreprises). 15 nouveaux partenaires se sont lancés en 2024. 2 thèmes ressortent : le réemploi (44 %) et la lutte contre le gaspillage alimentaire (40 %). 5 600 personnes ont été sensibilisées.

c. Ateliers 0 déchet - 3ème édition

39 ateliers sur la consommation, l'univers de bébé, le compostage et la couture ont été déployés sur le territoire de m2A pour inciter les ménages à réduire leurs déchets et à adopter des gestes alternatifs. Ces ateliers allient théorie et pratique pour une meilleure efficacité. 2 nouveautés en 2024 : des ateliers de fabrication à partir de réemploi de bois (niche et table de chevet) et des ateliers de jardinage au naturel. Les ateliers sont animés par 6 prestataires, dont le SIVOM Mulhouse Sud-Alsace. 377 participants (en cumulé) ont en bénéficié, ce qui représente 226 personnes différentes. Un bilan et une enquête sur les 3 éditions des ateliers 0 déchet ont été préparés. Les résultats seront présentés au printemps 2025.

d. Prêts de couches lavables

7 familles ont bénéficié du prêt en 2024. 5 familles vont acheter des couches lavables, 4 n'auraient pas osé le faire sans tester au préalable. On estime que 2,2 de tonnes de couches jetables pourront être évités, jusqu'à la propreté des enfants. Comme chaque année, les familles apprécient cette possibilité gratuite d'expérimentation, les conseils pratiques reçus et les échanges entre participants.

e. 5ème édition distribution de poules

400 poules pondeuses (2 par ménage) ont été distribuées à 200 foyers volontaires de l'agglomération en 2024. 2 poules pondeuses par ménage permettent d'économiser 146 kg/an de déchets. Au total, depuis 2018, 2200 poules ont déjà été distribuées à 1100 ménages.

f. Espace « réemploi » à la Foir'Expo

Pour la 3ème édition, une vingtaine d'acteurs (structures d'insertion et artistes) travaillant avec des matériaux et objets de seconde main se sont rassemblés pour animer un espace dédié au réemploi. Des ateliers de fabrication de produits ménagers ont été animés pour le compte de m2A. m2A a assuré la coordination, la communication et a financé la location des stands. Cette édition a été un succès et sera reconduite en 2025.

B- Approbation et mise en œuvre du règlement de collecte

2025 doit voir l'approbation du règlement de collecte qui est un document imposé par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il remplit plusieurs fonctions importantes :

- Définir les règles d'utilisation du service public pour les usagers ménagers et non ménagers ;
- Présenter les différentes modalités de collecte, incluant : les consignes de tri, les bacs mis à disposition, les lieux et horaires de présentation des déchets ;
- Sensibiliser les usagers sur la réduction des déchets et leur valorisation ;
- Apporter des réponses sur les bonnes pratiques de tri et de collecte ;
- Appeler les obligations en matière d'élimination des déchets et le dispositif en cas d'abus.

Les infractions pourront être ciblées à l'instar du non-respect des consignes de présentation des bacs, des dépôts sauvages (si auteur identifié), du non-respect des consignes de tri...

Les bénéfices projetés sont :

- L'amélioration de la propreté urbaine et du cadre de vie,
- La mise en place d'outils pour réduire les erreurs de tri,
- La responsabilisation accrue des usagers : au-delà de la sensibilisation application d'une facturation comme mesure coercitive.

SYNTHESE

Aujourd'hui, le Service « Gestion des déchets » de m2A gère la collecte sur 39 communes dont 173 414 habitants en régie et 103 317 habitants par un prestataire privé. 84 740 tonnes de déchets ménagers sont collectées hors déchetterie.

Étude sur la mise en place de la collecte des biodéchets

L'année 2024 a été marquée par la finalisation de l'étude concernant la mise en place de la collecte des biodéchets. Cette étude a soulevé plusieurs questions stratégiques :

- *Comment assurer la cohérence de la collecte entre le secteur régie et le secteur prestataire ?*
- *Comment harmoniser les flux de collecte et optimiser les coûts associés ?*
- *Comment adapter les fréquences de collecte selon la typologie de l'habitat (collectif, individuel, rural, social) ?*

Cette étude visait non seulement à proposer une nouvelle collecte de biodéchets, mais également à tester la réduction de fréquence des collectes existantes afin d'identifier les gains potentiels et de valider des futures propositions d'harmonisation.

Mise en œuvre et analyse territoriale

Les ateliers projet mis en œuvre par l'agglomération ont permis d'analyser les spécificités des communes et d'élaborer un scénario adapté à chaque catégorie de commune selon leur typologie d'habitations :

- Mixte à dominante urbaine
- Habitat collectif (fortement présent sur Mulhouse)
- Zone pavillonnaire à l'extérieur de Mulhouse et sa périphérie

Objectifs de l'étude

L'étude poursuivait deux objectifs principaux :

- Clarifier et optimiser l'ensemble des collectes de l'Agglomération :
 - Ajuster le nombre de collectes hebdomadaires
 - Chiffrer les coûts des collectes existantes
- Élaborer des scénarios de programme pluriannuel intégrant la montée en charge technique et financière pour la collectivité, en lien avec la TEOM

Phase d'expérimentation et communication

L'étude a abouti à une phase d'expérimentation visant à valider les orientations et à tester l'adhésion des usagers à cette nouvelle collecte, ainsi qu'à l'optimisation proposée (réduction de fréquence des ordures ménagères en principale action) afin de limiter l'impact budgétaire.

En parallèle, une réflexion a été menée pour profiter de ce déploiement afin de resensibiliser les habitants aux gestes du tri. La campagne de distribution s'accompagnera d'une sensibilisation :

- Au tri des biodéchets
- Au tri des emballages et du verre
- À l'utilisation des filières de recyclage en déchetterie

Cette communication en porte à porte sera complétée par :

- Des actions de sensibilisation lors d'événements festifs pour aller à la rencontre des habitants
- La promotion de la vente de composteurs individuels pour favoriser le retour au sol des déchets organiques (circuit court)

Les premiers retours sont positifs tant pour les usagers, le tonnage collecté que pour les agents de collecte.

Afin d'assurer la continuité du geste de tri une expérimentation sera aussi lancée en 2025 pour le tri sur l'espace public

Et enfin pour assurer la cohérence réglementaire

Un travail a été entrepris sur la mise à jour du règlement de collecte qui sera approuvé en 2025.

EN COMPLEMENT :

Les informations relatives aux missions d'éliminations des déchets sont disponibles sur le site du SIVOM de la région Mulhouse.

www.sivom-mulhouse.fr

Les informations relatives au programme local de protection des déchets sont disponibles sur le site du PLP des déchets de m2A :

<https://jetermoins.mulhouse-alsace.fr>

[QR code à mettre](#)

GLOSSAIRE

AV	Apport Volontaire
CS	Collecte Sélective
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DV	Déchets Verts
m2A	Mulhouse Alsace Agglomération
OME	Ordures Ménagères Encombrants
OMr	Ordures Ménagères résiduelles
PàP	porte à porte
PLPDMA	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
RS	Redevance Spéciale
SERD	Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région mulhousienne
SPPGD	Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TRU	Traitement des résidus Urbains = compétence SIVOM intégrant m2A + CCS
UVE	Usine de valorisation énergétique